

Conditions générales de livraison de la société Brugger GmbH

Avant-propos

Les présentes conditions de livraison régissent les exigences et les conditions applicables à tous les fournisseurs de marchandises de la société BRUGGER GmbH (ci-après dénommée « BRUGGER »). Elles ont pour but de garantir un traitement efficace, sûr et respectueux de l'environnement des livraisons de marchandises et définissent les exigences spécifiques en matière d'emballage, de livraison et de documentation des pièces achetées.

Les dispositions divergentes, le cas échéant, sont contenues dans les conditions techniques de livraison (CTL). Les CTL prévalent sur les présentes conditions générales de livraison (voir annexe 1).

Table des matières

Avant-propos.....	2
1. Politique d'entreprise – Protection de l'environnement et durabilité.....	3
2. Conditions générales de livraison.....	3
3. Directives générales.....	4
4. Livraison de pièces métalliques.....	5
5. Livraison d'aimants bruts.....	5
6. Livraison du matériel d'emballage.....	8
7. Livraison de feuilards en acier (feuilards refendus).....	8
8. Livraison de barres et de tubes (matériaux plats/ronds).....	9
9. Livraison de substances dangereuses.....	9
10. Livraison après traitement de surface.....	9
11. Livraison de granulés plastiques.....	9
12. Documentation et documents d'accompagnement.....	9
13. Contrôle à la réception des marchandises.....	10
14. Responsabilité et dommages-intérêts.....	10
Annexe 1 - Modèle de condition technique de livraison (CTL).....	11
Annexe 2 – Instructions d'expédition (ex Chine).....	12

1. Politique d'entreprise – Protection de l'environnement et durabilité

BRUGGER poursuit une politique d'entreprise claire qui intègre la protection de l'environnement et la durabilité dans tous les domaines. Cela concerne en particulier le choix des matériaux d'emballage. Les fournisseurs sont tenus de veiller à minimiser l'utilisation de plastique et à éviter les matériaux nocifs (tels que le polystyrène) lors du choix des emballages et des matériaux de remplissage. Il convient de privilégier les matériaux écologiques, recyclables et réutilisables. Ces mesures contribuent à réduire l'impact environnemental et à promouvoir le développement durable de l'entreprise.

2. Conditions générales de livraison

2.1 Adresse de livraison

BRUGGER possède deux usines :

Usine 1 : Gewerbestraße 23
78739 Hardt / Allemagne

Usine 2 : Industriestraße 5
78739 Hardt / Allemagne

La livraison doit être effectuée à l'adresse de livraison indiquée sur la commande. Si aucune indication n'est fournie sur la commande, les livraisons doivent être adressées à l'usine 1. L'emplacement exact de la réception des marchandises est indiqué par la signalisation locale. Des appareils de levage sont disponibles pour le déchargement des marchandises. Une plate-forme élévatrice sur le véhicule est un avantage, mais n'est pas obligatoire.

À l'usine 1, le déchargement des marchandises s'effectue à l'abri des intempéries dans le hall de réception des marchandises. L'entrée et la sortie s'effectuent dans le sens de la circulation (attention : rue à sens unique).

2.2 Horaires de livraison

La réception des marchandises a lieu aux heures suivantes :

Du lundi au jeudi	Vendredi
7h00 - 9h15	7h00 - 9h15
9h30 - 12h	9h30 - 12h
12h30 - 16h00	12h30 - 14h30

Si une livraison en dehors de ces horaires est nécessaire, BRUGGER doit donner son accord préalable.

2.3 Choix du transporteur

2.3.1 Allemagne / UE

Pour les envois de colis, le choix du transporteur approprié incombe à l'expéditeur. Les frais de transport usuels sur le marché sont tacitement acceptés par BRUGGER. Une expédition express payante n'est autorisée qu'en cas de nécessité et après accord de BRUGGER.

Si la livraison est effectuée franco domicile ou DDP Hardt, le choix du transporteur incombe à l'expéditeur.

Les envois en port dû > 25 kg doivent être signalés à notre transporteur attitré :

DACHSER SE
Thomas-Dachser-Straße 1
78256 Steisslingen
Tél. +49 7738 9379-0
dachser.steisslingen@dachser.com
Numéro de client BRUGGER : 15027874

Les frais supplémentaires occasionnés par le recours à un autre transporteur seront à la charge du fournisseur. Toutefois, un autre transporteur peut être utilisé en accord avec BRUGGER.

2.3.2 Pays tiers

Le choix du transporteur est imposé par BRUGGER (instructions d'expédition – voir annexe 2). Toutefois, un autre transporteur peut être utilisé en accord avec BRUGGER.

2.4 Livraisons excédentaires / insuffisantes

En principe, les quantités indiquées sur les commandes doivent être respectées. Les livraisons excédentaires ou insuffisantes doivent être convenues avec Brugger. Cela permet d'éviter que les livraisons excédentaires/insuffisantes aient un impact négatif sur l'évaluation du fournisseur.

3. Directives générales

3.1 Livraisons sur palettes

La livraison de marchandises sur palettes doit être effectuée conformément aux normes en vigueur dans le secteur. Seules les palettes en bois sont autorisées. Pour les livraisons en provenance de pays tiers (à l'exception de la Suisse), seules les palettes en bois conformes à la norme NIMP n° 15 (Règlement relatif aux matériaux d'emballage en bois dans le commerce international) sont autorisées.

Il convient d'utiliser soit des palettes de présentation (600 x 400 mm), des demi-palettes Euro (800 x 600 mm), des palettes Euro (1200 x 800 mm) ou des palettes normalisées comparables, celles-ci devant être en parfait état et suffisamment solides. L'utilisation de palettes INKA n'est autorisée que jusqu'à la taille des demi-palettes Euro.

La hauteur maximale des palettes est limitée à 0,70 m (palette comprise). Un chargement plus élevé n'est autorisé qu'après accord préalable de BRUGGER. La palette doit être chargée avec un maximum de 700 kg.

Les marchandises doivent être emballées et sécurisées de manière à ne pas glisser ou être endommagées pendant le transport. Le dépassement des marchandises par rapport à la palette ne doit pas dépasser 2 cm de chaque côté. Tout autre chargement n'est autorisé qu'après accord préalable de BRUGGER.

L'utilisation de polystyrène n'est autorisée ni pour l'emballage ni comme matériau de remplissage. Les emballages en plastique ne peuvent être utilisés qu'en cas de nécessité absolue. Si des matériaux plastiques sont nécessaires, il convient de privilégier les matériaux recyclables.

3.2 Livraisons de colis

Les emballages en carton doivent être stables et adaptés aux marchandises livrées. L'emballage ne doit présenter aucun dommage visible et doit être dimensionné de manière à ce que la marchandise soit solidement fixée. Le poids par carton de transport doit être limité à 25 kg maximum.

Aucun matériau de remplissage en polystyrène ne doit être utilisé pour sécuriser les marchandises à l'intérieur du colis. Il convient plutôt d'utiliser des alternatives écologiques telles que du papier bulle, du carton ou du papier, qui sont recyclables ou biodégradables.

4. Livraison de pièces métalliques

4.1 État de surface

La surface des pièces métalliques doit être exempte de graisse, d'huile et de silicone.

4.2 Livraison avec gestion des conteneurs

Si la livraison est effectuée dans des conteneurs fournis par BRUGGER, il convient de veiller à ne pas dépasser le poids maximal de remplissage de 15 kg. De même, ceux-ci doivent être protégés de l'humidité lors du chargement. Les caisses doivent être empilées et sécurisées sur des palettes. Si des bandes de cerclage sont utilisées pour sécuriser la marchandise, il faut veiller à ce qu'elles ne soient serrées que dans la mesure nécessaire à la sécurisation de la marchandise. Les conteneurs ne doivent pas être endommagés de manière durable.

Chaque conteneur doit être accompagné d'un bon de livraison indiquant le nombre d'articles qu'il contient.

Les conteneurs ont des poids différents :

Caisses vertes avec tige en plastique => 3,09 kg

Caisses vertes avec tige en acier => 3,43 kg

4.3 Livraison dans un emballage jetable

Si la livraison à BRUGGER est effectuée dans un emballage jetable (par exemple des cartons), il faut veiller à ne pas dépasser le poids maximal de 25 kg.

5. Livraison d'aimants bruts

5.1 État de la surface

La surface des aimants bruts doit être exempte de graisse, d'huile et de silicone.

5.2 Emballage de transport

La livraison s'effectue généralement dans des cartons individuels en papier/carton, livrés en vrac ou sur une palette. L'emballage de transport protège les aimants de la poussière, de la saleté, de l'humidité et des dommages et est jeté après une seule utilisation.

Les palettes mixtes ne sont autorisées qu'après accord avec Brugger.

5.3 Emballage du produit

L'emballage du produit sert au stockage ou à la réexpédition des aimants. Il convient de veiller à choisir une taille de carton qui laisse le moins d'espace vide possible à l'intérieur. Il faut donc éviter d'utiliser des matériaux de remplissage. La quantité par unité d'emballage doit être divisible par 5. Les cartons de produits doivent être fermés avec du ruban adhésif. Il convient de privilégier l'utilisation de rubans adhésifs à base de papier.

5.4 Aimants NdFeB et SmCo

5.4.1 Aimants non magnétiques

Les aimants bruts doivent être emballés en vrac dans des sachets sous vide. Il convient de renoncer à un emballage supplémentaire en rouleaux/barres (par exemple enveloppés dans du papier).

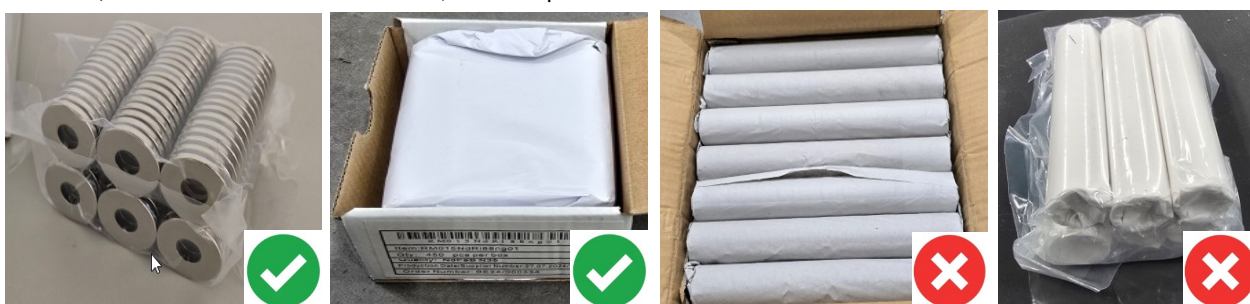


5.4.2 Aimants magnétisés

Les aimants bruts doivent être emballés dans des barres/rouleaux dans des sachets sous vide. Il est également permis d'emballer les aimants dans du papier à la place d'un emballage sous vide. Il ne faut pas emballer les barres/rouleaux individuellement.

Aucun intercalaire (couche intermédiaire) n'est autorisé entre les aimants individuels. De même, aucun intercalaire n'est nécessaire entre les couches.

Si une condition technique de livraison (CTL) spécifique à un article prescrit l'utilisation d'autres/d'additionnels intercalaires, celle-ci prévaut.



5.5 Aimants en ferrite dure (HF)

5.5.1 Aimants non magnétiques

Les aimants bruts doivent être emballés dans des barres. Il convient de renoncer à tout emballage supplémentaire (par exemple, emballage dans du papier).

La surface des aimants bruts doit être exempt de poussière de ponçage dans la mesure du possible. Les microfissures et les petits défauts sur les bords sont autorisés.



5.5.2 Aimants magnétisés

Les aimants bruts doivent être emballés dans des barres/rouleaux. Il n'est pas nécessaire d'utiliser un emballage supplémentaire, par exemple en papier. Les barres/rouleaux individuels doivent être séparés par des entretoises afin de faciliter leur retrait. De même, les différentes couches doivent être séparées les unes des autres (pas de contact direct entre les aimants).

Aucune entretoise (couche intermédiaire) n'est autorisée entre les aimants individuels. Si une condition technique de livraison (CTL) spécifique à l'article prescrit l'utilisation d'autres/d'autres entretoises, celle-ci prévaut.



5.6 Aimants AlNiCo

5.6.1 Aimants non magnétiques

Les aimants bruts doivent être emballés en vrac dans des sachets sous vide. Il convient de renoncer à un emballage supplémentaire en rouleaux/barres (par exemple enveloppés dans du papier).



5.6.2 Aimants magnétisés

L'emballage doit être choisi de manière à ce que les aimants ne soient pas endommagés pendant le transport. De plus, il ne doit pas y avoir de démagnétisation pendant le transport.

5.7 Étiquetage de l'emballage des aimants

Chaque emballage de produit doit être muni d'une étiquette. La langue de l'étiquette est l'anglais. L'étiquette doit être bien visible de l'extérieur. Un code-barres (code 128) représentant le numéro d'identification doit également être imprimé. L'étiquette doit contenir les informations suivantes :

Exemple :

• Numéro d'article BRUGGER	→	MNASm10x2
• Numéro d'identification de Brugger (6 chiffres)	→	
• Quantité totale	→	Qty: 1000 pcs/ 20 per Stack
• Quantité par barre	→	Quality: NdFeB N35
• Qualité des aimants	→	Produktion Date / Supplier Number:
• Date de production	→	21.02.2023 / 78126
• Numéro du fournisseur	→	Order Number: 10071234
• Numéro de commande BRUGGER	→	

6. Livraison du matériel d'emballage

Les emballages doivent être sécurisés à l'aide de bandes de cerclage et, le cas échéant, de protections d'angles. Les protections d'angles doivent garantir que l'emballage ne soit pas endommagé. Contrairement à ce qui est décrit au point 3.1, une hauteur de palette maximale de 1,10 m est autorisée.

7. Livraison de feuilards en acier (feuilards refendus)

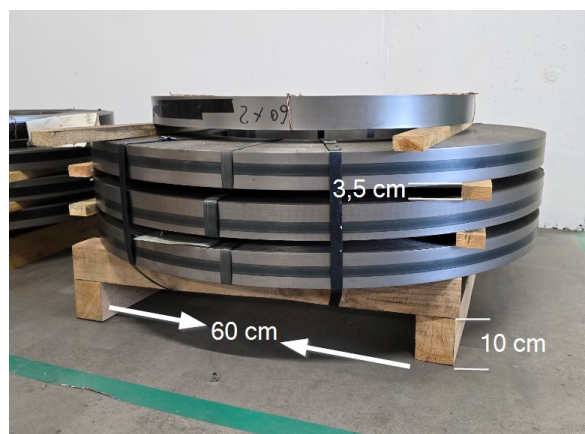
7.1 Exécution et emballage de transport

Pour la livraison de feuilards en acier, seuls les rouleaux (coils) posés à plat sur une palette sont acceptés.

La hauteur minimale	50 cm
Da max.	120 cm
Poids :	max. 1 200 kg par palette

Contrairement au point 3.1, d'autres dimensions de palettes sont autorisées, mais la distance entre les montants doit être d'au moins 60 cm. De même, une hauteur de montant de 10 cm est nécessaire pour garantir le déchargement de la marchandise.

Plusieurs anneaux du même matériau et des mêmes dimensions peuvent être empilés sur une palette. Les anneaux empilés doivent être séparés par des entretoises (hauteur minimale de 3,5 cm).



8. Livraison de barres et de tubes (matériaux plats/ronds)

8.1 Exécution et emballage de transport

La livraison de matériaux plats ou ronds s'effectue généralement en « paquets ».

Poids : max. 70 kg

Longueur : max. 3 m

9. Livraison de substances dangereuses

9.1 Emballage de transport

L'emballage doit être conçu conformément aux réglementations relatives au transport des marchandises dangereuses. Pour les substances liquides ou corrosives, il convient d'utiliser des récipients étanches. L'emballage doit être suffisamment robuste pour minimiser le risque de fuites ou de dommages pendant le transport.

Une mention bien visible indiquant la présence de marchandises dangereuses doit figurer à l'extérieur de l'emballage de transport afin d'éviter toute erreur de manipulation et toute blessure. Les pictogrammes sont également autorisés à cet effet.

10. Livraison après traitement de surface

La livraison doit être effectuée dans les mêmes conteneurs que ceux fournis par BRUGGER.

11. Livraison de granulés plastiques

La livraison s'effectue généralement dans des sacs en plastique de 25 kg empilés sur des palettes. Par dérogation au point 3.1, d'autres dimensions de palettes sont également autorisées. La livraison sur des palettes CP est également possible. Avec l'accord de BRUGGER, la livraison dans des « big bags » est possible.

Poids : max. 1 200 kg par palette

12. Documentation et documents d'accompagnement

12.1 Confirmation de commande

Brugger traite automatiquement les confirmations de commande. Afin de garantir un traitement sans heurts, toutes les confirmations de commande doivent être envoyées sous forme de document PDF, quelle que soit la personne qui a passé la commande, à l'adresse suivante : ab@brugger-magnet.de
Les exigences minimales en matière de contenu sont les suivantes :

- | | |
|---|-----------------------------------|
| - Numéro de commande Brugger | - Quantité confirmée |
| - Nom et numéro du fournisseur | - Prix et unité de prix confirmés |
| - Numéro de commande du fournisseur | - Date de livraison confirmée |
| - Numéro d'article Brugger à 6 chiffres | - Conditions de paiement |
| - Désignation de l'article | - Conditions de livraison |
| - Index de l'article | |

12.2 Bon de livraison

Les livraisons ne sont acceptées qu'avec le bon de livraison joint. Le bon de livraison doit contenir les informations suivantes :

- Numéro de commande BRUGGER
- Tous les articles livrés avec le numéro d'article BRUGGER (numéro à 6 chiffres)
- Index des articles
- Quantités des articles livrés
- Numéro de lot, le cas échéant

12.2 Facture

Les factures ne sont acceptées comme documents d'accompagnement que si les formalités légales (par exemple, importation) l'exigent. Dans le cas contraire, les factures doivent être envoyées par e-mail à BRUGGER :

- a) Factures électroniques (e-factures): xinvoice@brugger-magnet.de
- b) Factures (format .pdf): invoice@brugger-magnet.de

13. Contrôle à la réception des marchandises

13.1 Vérification de la livraison

BRUGGER procède à un contrôle à la réception de la livraison. Celui-ci comprend :

- la vérification de la quantité livrée et de la qualité des articles livrés
- Contrôle visuel des éventuels dommages liés au transport
- En cas de livraison avec autorisation spéciale préalable, les pièces concernées doivent être clairement séparées des pièces conformes et marquées

13.2 Réclamations

Si des défauts manifestes sont constatés (par exemple, articles incorrects, écarts de quantité ou dommages), BRUGGER en informe le fournisseur immédiatement après avoir constaté le défaut, au plus tard dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison.

Si des défauts cachés sont constatés par la suite, le fournisseur en sera informé immédiatement après leur apparition. Le défaut sera signalé par écrit au moyen d'une information sur les écarts de qualité (QAI). Celle-ci comprend une description du défaut constaté, l'évaluation de la réception des marchandises (classification ABC) et la procédure à suivre.

Un retour entraîne automatiquement une note de débit et une nouvelle commande. Un avoir du même montant n'est donc pas nécessaire. La livraison de remplacement doit être effectuée sous le numéro de commande de la commande de remplacement.

14. Responsabilité et dommages-intérêts

Le fournisseur est responsable de tous les dommages résultant d'un emballage incorrect, d'une livraison incomplète ou de marchandises endommagées. Cela inclut également la responsabilité pour les dommages liés au transport, dans la mesure où le fournisseur est responsable de l'emballage.

Annexe 1 - Modèle de condition technique de livraison (CTL)

Une condition technique de livraison (CTL) spécifie les propriétés et/ou caractéristiques qui doivent être impérativement respectées pour l'article concerné.

Les TLB font partie intégrante de la commande avec les documents applicables et prévalent sur les dispositions générales. Tout manquement constitue un défaut et fera l'objet d'une réclamation de notre part (QAI).

BRUGGER

MAGNETSYSTEME

Technische Lieferbedingung (TLB)

Formular

Revision: 0

Datum/date: 2025-03-04

Seite/page: 1 von 1

Geltungsbereich:Qualitätswesen

Verantwortung:Leiter Qualitätswesen

Unsere Artikelnummer:MT1025STRE00RH01

Identnummer:200568

Verpackungseinheit:6

Produktverpackung									
Distanzstücke			Innenverpackung			Beschriftung/ Markierung		Sonstiges	
Zwischen den Magneten	Zwischen den Reihen	Zwischen den Lagen	verpackt in Rohren	Anzahl je Stange	Anzahl Stangen je Lage	Neutral ohne Artikelnummer			

Umverpackung und Transport

Verpackungsart

Vorgabe Frachtführer

Teile in 2 Stapel auf Europalette mit Distanzstücken

Prüfung und Dokumentation				
Mit Lehre geprüft	Haftkraftprotokoll	Flussmessung (Vs)	Hysteresekurve	Remanenzmessung

Sonstige Vorgaben

Référence

à respecter

Spécifications

sont marquées

Brugger GmbH | Gewerbestr. 23 | 78739 Hardt | Tél. +49 7422 9519-0
info@brugger-magnet.de | www.brugger-magnet.de

Page 11 de 12

Annexe 2 – Instructions d'expédition (ex Chine)

Shipping instructions



air freight

Please ship preferably by:



< 200kg



DHL - account no. 965 739 944



> 200kg



Mark Zhao

NTG AIR & OCEAN (SHANGHAI) LIMITED

Phone: +86 21 64722627

Mail: mzh@ntgairocean.com

Roman Hofmann

Managing Director Greater China

NTG Air & Ocean (Hong Kong) Ltd

Phone HK: +852 6555 7860

Phone CN: +86 131 7200 1082

Mail: rho@ntgairocean.com

Alternatively, you can ship with:



< 55kg



! FedEx is allowed up to max 55kg !

Fedex - account no. 214 968 649



> 200kg



Shanghai

Eddy Tao

DACHSER Shanghai Co., Ltd.

Phone +86 21 3810 8207

Mail: Eddy.Tao@dachser.com

Ningbo

Joyce Dai

DACHSER Shanghai Co., Ltd. - Ningbo Branch

Phone: +86 574 8768 4914

Mail: Joyce.Dai@dachser.com



sea freight

Please ship preferably by:



NTG



Nordic Transport Group

Joanna Shi

NTG AIR & OCEAN (SHANGHAI) LIMITED

Phone: +86 21 64720111-17

Mail: jos@ntgairocean.com

Roman Hofmann

Managing Director Greater China

NTG Air & Ocean (Hong Kong) Ltd

Phone HK: +852 6555 7860

Phone CN: +86 131 7200 1082

Mail: rho@ntgairocean.com

Alternatively, you can ship with:



Shanghai

Kinki Ma

DACHSER Shanghai Co., Ltd.

Phone: +86 21 3217 4790 5156

Mail: kinki.ma@dachser.com

Ningbo

Rae Chen

DACHSER Shanghai Co. Ltd. - Ningbo Branch

Phone: +86 574 8768 4957

Mail: Rae.Chen@dachser.com

ship to:



BRUGGER GmbH Magnetsysteme

Gewerbestrasse 23

78739 Hardt

Germany